



## Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2008 – MAMERS – 9h30

-----

### Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la CLE, Vice président de "Le MANS Métropole")  
 M. Daniel LENOIR (Vice-président de la CLE, Conseiller Général de la Mayenne)  
 M. Jean-Claude LEBOSSE (Maire de Sougé-le-Ganelon)  
 M. Gérard BRAULT (Maire de St-Léonard-des-Bois)  
 M. Pierre CHATELLIER (Maire d'Hauterive)  
 M. Philippe GAGNOT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise)  
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)  
 M. Michel RIOUX (ADSPQI)  
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)  
 M. Christian MAUPERIN (DDAF de la Sarthe)  
 M. René PUYO (Adjoint au Maire de Mamers)  
 M. Pascal FAVREL (DDAF de l'Orne)  
 Mme Morgane THIEUX (ONEMA – Délégation de Rennes)  
 M. Julien DEPEINT (Conseil Général de la Sarthe)  
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IBSA)  
 MM. Jérôme DUCHEMIN, Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

### Étaient excusés :

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Vice-présidente de la CLE, Députée et Conseillère Générale de la Sarthe)  
 M. Bertrand ROBERT (Vice-président de la CLE, Conseiller communautaire d'ALENÇON)  
 Mme Micheline GENDRON (Maire de MARESCHE)  
 M. Gaston THIBAUT (Syndicat mixte d'aménagement de la rivière Sarthe)

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Modalités d'organisation du forum des élus du 21 novembre 2008
2. Demandes d'avis :
  - Politique sarthoise d'opposition à déclaration
  - Cartes SDAGE « classement des cours d'eau » du département de la Sarthe
  - Arrêté préfectoral relatif à la protection du captage AEP de Penvert
  - Dossier technique et arrêté préfectoral relatif à la protection du forage de « Bois Belland »
  - Dossier technique et arrêté préfectoral relatif à la protection du forage « les Papinières »
3. Présentation du Contrat de Restauration et d'Entretien de la Sarthe Amont (M. Julien Depeint, CG 72)
4. Questions diverses

En préambule M. BREUX remercie M. PUYO pour son accueil et l'invite à démarrer la réunion par un mot d'introduction.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants.

**Ordre du jour n°1 :****Modalités d'organisation du forum des élus du 21 novembre 2008**

*MM. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche – support de présentation remis en séance*

M. DUCHEMIN détaille les modalités d'organisation du prochain forum des élus, prévu le 21 novembre 2008 au prieuré de Vivoin. Il indique que les élus seront répartis en tables rondes, au cours desquelles ils auront à débattre des mêmes questions. Au sein de chaque table ronde seront présents un animateur et 1 rapporteur, ce dernier étant choisi parmi les élus.

- 2 -

M. RIOUX regrette que les représentants des usagers ne soient pas conviés au 1<sup>er</sup> forum des élus, du moins en tant qu'auditeurs libres, considérant qu'ils auraient pu faire part de leur expérience acquise ces dernières années par leur participation active dans l'élaboration du SAGE.

M. BREUX signale que la question de la participation des représentants des usagers au forum des élus a été largement discutée lors de la CLE du 24 octobre 2008. Il a été décidé de consacrer le 1<sup>er</sup> forum aux élus en tenant compte des expériences acquises sur les autres SAGE, et en particulier du risque de « lobbying », souligné par M. DUCHEMIN, et considérant que les élus seront des acteurs privilégiés pour la mise en œuvre du SAGE. Il estime en outre qu'il est important, au regard de la faible participation des acteurs locaux à la consultation du public sur le projet de SDAGE, que les élus soient particulièrement sensibilisés à la démarche de SAGE.

Enfin, il précise qu'il n'y a pas eu de volonté délibérée de la CLE d'écarter une catégorie d'acteurs, et qu'il a d'ailleurs été décidé d'associer les représentants des usagers aux prochains forums d'élus qui seront organisés sur le bassin versant.

M. DUCHEMIN ajoute que de nombreux élus sont également des usagers et des habitants du bassin versant. Il confirme que les élus n'osent pas forcément s'exprimer en présence de personnes plus « expertes », et estime qu'ils sont peu représentés dans les commissions thématiques du SAGE.

En accord avec M. RIOUX, M. LENOIR pense qu'il est important que les élus identifient les usagers de leur territoire.

M. BREUX propose qu'à la suite du forum des élus soient organisées des réunions locales ouvertes à tous, et préparées selon la même méthodologie, à l'échelle des 4 grands secteurs du bassin versant identifiées dans l'étude de diagnostic : nord, ouest, centre-est, sud-est.

M. DUCHEMIN présente le diaporama qui sera projeté lors du forum des élus. Concernant la restitution des débats des tables rondes, il précise qu'un diaporama de synthèse sera réalisé par les animateurs et les rapporteurs des tables rondes le jour même du forum, entre 12h30 et 13h30, et que celui-ci servira de base à l'élaboration d'un compte-rendu.

M. LENOIR souhaite que le forum permette aux élus de s'approprier la démarche de SAGE, et il espère donc une forte mobilisation.

M. MAUPERIN explique que, les démarches de SAGE étant récentes et relativement longues, elles peuvent paraître complexes pour les élus locaux. Il estime que la CLE devra sensibiliser, multiplier les points de rencontre et d'échange, expliquer la démarche pour parvenir à une appropriation collective du SAGE et préparer sa mise en œuvre.

M. DUCHEMIN pense qu'il serait judicieux de présenter lors du forum des outils de mise en œuvre du SAGE, par exemple le contrat régional de bassin versant (CRBV), mis en place par la région des Pays-de-la-Loire.

M. BREUX souligne que le SAGE Mayenne a identifié 26 maîtres d'ouvrages potentiels dans le cadre de son CRBV, dont une dizaine de communes, et il confirme la nécessité de sensibiliser les acteurs locaux à la démarche de SAGE. Il estime qu'il faut renforcer la communication vers les collectivités locales, communes, communautés de communes et autres.

M. BRAULT s'inquiète de la participation des élus situés en tête de bassin versant, car éloignés géographiquement de Vivoin.

M. BREUX ajoute que la notion de bassin versant n'est pas forcément bien appropriée.

M. LENOIR craint que la participation des élus de la Mayenne ne soit pas à la hauteur des enjeux, et il souligne l'intérêt de réunions plus localisées.

M. BREUX propose d'engager une réflexion, au-delà du forum des élus, sur les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser encore plus les élus locaux à la démarche de SAGE. Il souhaite qu'une seconde phase de sensibilisation plus territorialisée soit prise en compte dans l'élaboration du cahier des charges pour la suite des études d'élaboration du SAGE.

- 3 -

## Ordre du jour n°2 :

### **Demande d'avis**

#### ➤ *Politique sarthoise d'opposition à déclaration*

M. MAUPERIN détaille la méthodologie appliquée sur le département de la Sarthe pour la définition de la politique d'opposition à déclaration. Il présente globalement le contenu du document élaboré par le groupe de travail multipartenarial, qui a associé les animateurs de CLE, et cite pour exemple les dispositions qui ont été retenues.

M. BREUX s'interroge sur la cohérence de la politique d'opposition à déclaration à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont, concerné par 3 départements.

M. MAUPERIN indique que les départements voisins ont également défini leur politique d'opposition. Il propose de relayer cette interrogation auprès de la DIREN Pays-de-la-Loire.

M. FAVREL signale que la politique d'opposition à déclaration du département de l'Orne a été définie en MISE, sans concertation avec les départements voisins et les autres acteurs du territoire (dont les CLE). Il estime toutefois que la politique d'opposition définie est plus généraliste que celle mise en place sur la Sarthe.

M. BREUX propose d'adresser un courrier aux Préfets de trois départements concernés afin de prendre connaissance des politiques d'opposition à déclaration applicable à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont.

M. SIROT précise que les politiques départementales d'opposition à déclaration doivent être compatibles avec les SAGE.

M. RIOUX s'étonne de la forte territorialité départementale.

M. MAUPERIN souligne les difficultés liées à l'application des politiques à des échelles différentes.

M. FAVREL signale le cas particulier du département de l'Orne concerné par 8 SAGE, 2 SDAGE et les difficultés de mise en cohérence avec les départements limitrophes.

➤ *Cartes SDAGE « classement des cours d'eau » du département de la Sarthe*

M. SIROT présente les nouvelles procédures de classement des cours d'eau issues de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et leurs incidences sur les ouvrages hydrauliques. Il rappelle que le projet de SDAGE Loire-Bretagne identifiera les cours d'eau classés.

Il signale qu'afin de transmettre un avis motivé sur les projets de classement présenté dans le SDAGE, la DDAF de la Sarthe a mis en place un groupe de travail associant notamment les animateurs de CLE, la FDPPMA et l'ONEMA.

Après avoir détaillé la méthodologie retenue, il présente les cartes amendées par le groupe de travail.

M. GAGNOT s'interroge quant à la restauration du transport sédimentaire, considérant que les sédiments ne parviendront jamais jusqu'à la mer.

M. SIROT précise qu'il s'agit de rendre à la rivière ses capacités naturelles d'érosion, de transport et de dépôt, témoins d'un fonctionnement morphodynamique équilibré, et ce en cohérence avec l'objectif de bon état morphologique fixé par la DCE.

M. MAUPERIN souligne la volonté des acteurs publics d'aller plus loin dans la restauration de la continuité écologique, tout en rappelant les difficultés d'intervention sur les ouvrages fondés en titre.

M. FAVREL indique qu'une démarche similaire à celle de la DDAF de la Sarthe sera mise en place par la DDAF de l'Orne, et que les CLE y seront associées.

- 4 -

➤ *Arrêté préfectoral relatif à la protection du captage AEP de Penvert*

Après avoir présenté le contexte global du captage de Penvert, et les problèmes liés aux fortes teneurs en nitrates, M. MAUPERIN présente le projet de mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de captage ainsi que le programme de mesures à y promouvoir par les propriétaires et les exploitants. Il souligne l'exemplarité de la démarche conjointe engagée par les professionnels agricoles et le syndicat d'eau potable, et rappelle que celle-ci a été retenue dans le cadre d'un appel à projet du MEDAD.

M. GAGNOT espère que les aides financières seront à la hauteur des engagements des agriculteurs.

M. BREUX propose d'émettre un avis favorable sur ce dossier, et de relayer l'information sur le site internet de la CLE.

➤ *Dossiers techniques et arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des forages de « Bois Belland » et « les Papinières »*

M. SIROT indique que des dossiers relatifs à la protection de captages sont régulièrement soumis à l'avis de la CLE. Ses dossiers n'appelant pas forcément de remarque particulière, car allant dans le sens de la protection de la ressource en eau, il propose qu'une réponse « type » soit élaborée.

Concernant l'installation de nouveaux forages en remplacement de forages existants dont l'eau est de mauvaise qualité, M. BREUX souhaite que soit précisé dans le courrier de réponse qu'il convient de suivre les captages abandonnés et de permettre leur réutilisation le cas échéant. Par ailleurs il propose de diffuser régulièrement pour information aux membres du bureau de la CLE la liste des dossiers soumis pour avis, afin que ceux-ci puissent solliciter l'animateur de la CLE pour plus d'informations.

M. LENOIR estime qu'il convient de demander systématiquement aux structures exploitantes des forages d'engager une réflexion à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage, au-delà du périmètre de protection de captage, sur les mesures susceptibles de réduire les pollutions diffuses.

### Ordre du jour n°3 :

#### **Présentation du Contrat de Restauration et d'Entretien de la Sarthe Amont**

*M. Julien DEPEINT - Conseil Général de la Sarthe*

M. DEPEINT rappelle l'historique de la mise en place d'un Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) de la rivière Sarthe entre Le Mans et Moulins-le-Carbonnel. Le programme de travaux comprend notamment la restauration de la végétation des berges et des îles, l'enlèvement sélectif des encombres et la restauration de 3 bras morts. Il ajoute que le budget global du CRE s'élève à 1 480 993 €, répartis sur 5 ans.

Concernant la problématique des ouvrages hydrauliques, il signale qu'une enveloppe budgétaire a été prévue, mais qu'aucune action n'a encore été définie.

M. RIOUX souhaite savoir si des échanges ont eu lieu avec les maîtres d'ouvrages ornaux afin d'étendre la démarche de CRE à l'amont du bassin versant. Par ailleurs, il juge nécessaire la réalisation d'une étude d'impact des aménagements sur le régime hydraulique de la Sarthe en crue.

M. DEPEINT confirme que des contacts ont été établis avec le syndicat mixte d'aménagement de la rivière Sarthe pour le financement des travaux en rive droite de la rivière Sarthe sur la partie limitrophe Orne/Sarthe, le diagnostic ayant été réalisé par le conseil général de la Sarthe dans le cadre de l'étude préalable. Ces contacts n'ont pas abouti. Concernant l'impact des travaux projetés sur le régime hydraulique de la rivière, M. DEPEINT estime qu'ils sont négligeables et ne justifient pas la réalisation d'une étude spécifique.

M. MAUPERIN rappelle que les travaux du CRE s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général. Toutefois il s'interroge sur la pérennité des travaux réalisés, considérant qu'ils devront nécessairement être suivis d'un entretien régulier. Selon lui, si la collectivité locale ne prend pas en charge les travaux d'entretien des cours d'eau, il faudra à terme trouver un dispositif permettant de pérenniser les aides financières, avec le cas échéant des répercussions financières sur les riverains.

- 5 -

M. BREUX estime important de rappeler aux riverains leurs droits et devoirs.

M. MAUPERIN pense que les riverains n'assureront pas seuls l'entretien des cours d'eau.

### Ordre du jour n°4 :

#### **Questions diverses**

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.